**Résumé des travaux de la dixième session du Conseil d’Orientation Stratégique, tenue le 26 janvier 2021**

Le Conseil d’orientation stratégique (COS) de l’Agence MCA-Morocco a tenu sa dixième session, le mardi 26 janvier 2021 à 10 heures, sous la présidence de M. Mohamed Benchaâboun, Ministre de l’Economie, des Finances et de la Réforme de l’Administration.

L’ordre du jour de cette session a été arrêté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la 9ème session du Conseil d’orientation stratégique (COS) de l’Agence MCA-Morocco, tenue le 14 octobre 2020 ;
2. Présentation de l’état d’avancement de la mise en œuvre du Compact depuis la 9ème session du COS ;
3. Approbation du rapport sur les résultats de l’audit du programme du Compact ;
4. Approbation des amendements au Plan d’audit de l’Agence MCA-Morocco ;
5. Approbation de la réallocation partielle de crédits concernant certaines composantes de projets du Compact ;
6. Approbation de 14 conventions de partenariat conclues par l’Agence MCA-Morocco dans le cadre de l’exécution du Compact ;
7. Approbation du Programme de passation de marchés (PPM) de l’Agence, mis à jour ;
8. Approbation d’avenants à des contrats visant l’augmentation de plus de 50% de la durée et/ou du montant du contrat ;
9. Approbation de projets de contrats dont le montant dépasse de plus de 25% l’estimation initiale telle qu’elle a été approuvée dans le PPM ;
10. Présentation de la liste des achats effectués selon la procédure simplifiée « Shopping » depuis la 9ème session du Conseil, pour information ;
11. Présentation des changements des effectifs de l’Agence et de son organigramme ;
12. Projet de résolutions.

A l’ouverture des travaux de la session, le Président du COS, M. Mohamed Benchaâboun, s’est félicité de la régularité de la tenue des sessions du COS et de l’évolution des indicateurs concernant l’avancement de la mise en œuvre des projets du Compact, en ligne avec les prévisions exposées devant le COS lors de sa 9ème session. Il a aussi appelé l’Agence à maintenir le cap.

M. Saaïd Amzazi, Ministre de l’Education nationale, de la Formation professionnelle, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Porte-parole du Gouvernement, a mis en exergue le caractère innovant du « Projet d’Etablissement Intégré » qui constitue un modèle à promouvoir et salué l’engagement des équipes pour la réussite du Projet.

Pour sa part, le Directeur Résident de Millennium Challenge Corporation (MCC) au Maroc, M. Richard Gaynor, a souligné que le dernier trimestre a été riche en évènements et réalisations et en a félicité l’Agence et les différentes parties prenantes. Il a aussi informé le COS de l’approbation par le Congrès d’une disposition permettant l’extension de la durée du Compact pour une période pouvant aller jusqu’à une année, en vue d’absorber les retards éventuellement occasionnés par la « Covid-19 ».

Mme Malika Laasri, Directrice Générale de l’Agence MCA-Morocco, a présenté, par la suite, aux membres du Conseil un exposé sur l’état d’avancement de la mise en œuvre du Compact II depuis la dernière session du COS, soulignant les réalisations financières notables accomplies par l'Agence, comme en témoigne un taux d’engagement des fonds s’élevant actuellement à 67,62%, l’équivalent de près de 304,3 millions de dollars, soit presque le double du niveau enregistré en juin 2020.

La parole a été donnée par la suite à M. Mohammed Fikrat, membre du COS et Président du Comité d’audit et des risques, pour présenter le rapport du Comité concernant l’examen des résultats de l’audit du programme du Compact portant sur la période du 05 mai 2015 au 30 septembre 2019.

Après les présentations, le président du COS a ouvert le débat pour les interventions des membres du COS.

Au terme de cette session et après délibération, le Conseil a approuvé les résolutions suivantes :

**Résolution n° 1 :**

Le Conseil approuve le procès-verbal de la 9ème session tenue le 14 octobre 2020.

**Résolution n° 2 :**

Le Conseil approuve le rapport sur les résultats de l’audit du programme du Compact portant sur la période du 05 mai 2015 au 30 septembre 2019, ainsi que le Plan d’action correctif y afférent.

**Résolution n° 3 :**

Le Conseil approuve le Plan d’audit revu et mis à jour.

**Résolution n° 4 :**

Le Conseil approuve la réallocation partielle de crédits au bénéfice du Fonds « Charaka ».

**Résolution n° 5 :**

Le Conseil approuve les conventions spécifiques conclues avec les AREF de Tanger-Tétouan-Hoceima, Fès-Meknès et Marrakech-Safi, pour la réalisation des prestations de « Conception et mise en œuvre des formations » dans le cadre du Modèle ‘‘Lycée Attahadi’’.

**Résolution n° 6 :**

Le Conseil approuve les 14 avenants aux conventions et accords de don conclus par l’Agence MCA-Morocco avec les porteurs des projets de création, extension ou réhabilitation d’établissements de formation professionnelle financés dans le cadre du Fonds « Charaka ».

**Résolution n° 7 :**

Le Conseil approuve le projet de Programme de passation de marchés de l’Agence mis à jour.

**Résolution n° 8 :**

Le Conseil approuve le projet de contrat EW-42 (acquisition du hardware du Système d’Information de l’ANAPEC) et autorise la Directrice Générale à le signer.

**Résolution n° 9 :**

Le Conseil approuve les avenants aux contrats suivants : ADM-01 (Avenant n° 6) ; ADM-02 (Avenant n° 3) ; PP-13-R (Avenant n° 2) ; ME-06 (Avenant n°2) ; EW-01 (Avenant n° 11).

La réunion du Conseil a été levée vers 12h.